

Présents

Italie Bologne (Émilie Romagne) :	Anna SALFI, <i>CGIL</i> Margherita SALVIOLI, <i>CISL</i> Milena JARDINI, <i>UIL</i>
Espagne Valence (Pais Valencia) :	Juan ORTEGA, <i>CCEO</i>
Allemagne, Francfort (Land de Hesse) :	Michael RUDOLPH, <i>DGB</i> Isolde LUDWIG, <i>DGB</i>
France (Aquitaine) <i>CGT</i> :	Muriel REIGNIER, Pau Philippe MEDIIVILLA, Bayonne Alain DELMAS, Bordeaux Véronique MILLET, Bordeaux France-Claire BOUTET, Pau Lydie DELMAS, Bordeaux Anne PONS_METOIS, Pessac Rosy SOUBIROU, Pau

Synthèse présentée par Lydie Delmas

Nous sommes réunis aujourd'hui à Bordeaux pour le lancement de la mise en œuvre du **projet ARIADNA**, projet élaboré en juin 2003 à Bologne, lors d'une rencontre du partenariat.

Alain Delmas, Philippe Médiavilla et Juan Ortega l'ont souligné dans leurs interventions : ce projet est très important pour nos organisations, pour les partenariats européens.

Les rencontres de notre partenariat se poursuivront avec toujours autant de plaisir autour de la volonté partagée de coopération, en particulier de ce projet ambitieux pour l'égalité des genres. Ce thème est au cœur des solidarités et des compréhensions indispensables pour mieux vivre ensemble, hommes et femmes, en Europe, dans ce moment de crise où les femmes vont en subir plus fortement les conséquences notamment en termes de précarité.

Ce projet n'est pas un dossier supplémentaire sans suites mais un outil au service de nos militants dans nos régions, pour travailler les discriminations de genres avec une nécessaire rencontre des syndiqué(e)s, des salarié(e)s, autour d'actions concrètes.

Ce projet marquera une étape et un échelon supplémentaire dans notre partenariat.

Juan Ortega, qui est le référent du projet pour l'Union Européenne, souligne que nous avons la volonté

- ↪ de créer un réseau transnational à partir d'une approche de genre : mettre en œuvre des liens pour l'action à partir de bonnes pratiques
- ↪ de travailler à la diffusion du projet
- ↪ de dynamiser une efficacité à un niveau intermédiaire, c'est-à-dire entre le niveau national et celui de l'entreprise
- ↪ d'utiliser des documents déjà existants et acceptés (lois etc.) afin de faire un constat d'application : y a-t-il efficacité ou entrave ?

L'égalité des genres est un des axes retenus par la stratégie de Lisbonne. La Commission Européenne l'a intégrée dans sa feuille de route pour 2006/2010, créant un pacte pour l'égalité des genres et pointant la responsabilité des entreprises.

La Confédération Européenne des Syndicats, lors de son congrès à Séville, a insisté sur le nécessaire soutien aux travaux des syndicats pour l'égalité des genres, thème considéré comme déterminant par la Confédération Syndicale Internationale. À nous de développer ce travail dans nos organisations.

Ainsi, le projet ARIADNA a deux caractéristiques essentielles

- ↳ c'est le premier projet élaboré avec la coopération de tous les syndicats du partenariat : en cela, il nécessite l'implication de chacun
- ↳ ce projet participe à la nécessaire coopération entre organisations syndicales d'Europe afin de sortir de la crise

Le projet européen intitulé « Égalité des genres ADRIADNA » a une durée d'un an.

Durant cette rencontre de Bordeaux :

- ↳ nous avons défini des thèmes de travail, des objectifs à atteindre, un processus de développement du projet, une stratégie de diffusion
- ↳ nous avons élu le Comité scientifique
- ↳ nous avons élaboré un calendrier

Les débats nous ont permis de constater que le projet est en mouvement avec l'actualité. Nous avons discuté à propos de la collecte des données pour le questionnaire et des effets récents de la crise sur la situation des femmes dont le recensement n'est pas facile à obtenir. La CGIL propose de se donner comme objectif de proposition syndicale, la mise en place d'un observatoire sur le travail des femmes dans la précarité (les données existantes concernent l'emploi fixe).

Il est souligné, par le DGB et la CGT, le nécessaire besoin de s'appuyer sur des expériences d'organisations syndicales démontrant la possibilité de changer les choses.

Nous sommes tous d'accord sur l'idée que des données qualitatives pourront être déduites de données quantitatives. Chaque organisation syndicale répondra au questionnaire du mieux possible, à chaque rencontre, nous évaluerons les changements à prendre en compte dans le volet qualitatif. Lors du rapport final, cette analyse permettra de s'ajuster aux réalités 2009 / 2010 et de faire des propositions syndicales argumentées.

Il existe de très grandes différences entre régions pour ce qui concerne les outils de réponses au questionnaire mais quelle que soit la méthode employée, l'important est de mesurer les écarts entre les hommes et les femmes en élaborant un constat dans chacune de nos régions et en comparant ces constats.

Ce qui est essentiel, c'est, également, de partir du travail que nous effectuerons dans nos syndicats afin d'élaborer des propositions communes pour tendre à l'égalité de genre.

Nous décidons, à partir de l'utilisation du questionnaire

- ↳ de partager les données recueillies sur les situations en entreprises et sur les guides de bonnes pratiques
- ↳ de réaliser une étude comparative des écarts d'égalité entre les hommes et les femmes dans nos régions
- ↳ de retenir deux exemples d'entreprises par région, où il existe des accords de conciliation vie familiale / vie professionnelle : une entreprise où l'accord s'applique de façon efficace, et une où il existe des blocages
- ↳ de proposer la mise en place d'un observatoire de l'évolution de la situation des femmes au regard de la crise
- ↳ de faire un constat de ce que le projet fait bouger pour ce qui concerne la pérennité du travail sur l'égalité dans le partenariat

Nous décidons d'échanger nos expériences syndicales de travail sur l'égalité des genres, ce que nous avons commencé durant cette rencontre.

Bien sûr, nous avons eu des débats sur les divers coûts du projet.

Mais nous sommes tous d'accord sur le fait que ce questionnaire commun est un outil pour nos syndicats afin de mettre en place des expériences concrètes de travail syndical, femmes et hommes syndiqué(e)s, ensemble.

Thèmes de travail

- ↪ comparatif de la situation des femmes et des hommes dans nos régions
- ↪ l'état de la chute du taux de travail des femmes
- ↪ conciliation vie familiale / vie professionnelle
- ↪ égalité salariale : l'état des prises de décisions pour supprimer « le plafond de verre » ou « toit de cristal » dans les entreprises
- ↪ domaines dans lesquels les femmes sont majoritairement présentes
- ↪ modalités de travail à temps partiel pour les hommes et pour les femmes
- ↪ pourquoi les femmes sont davantage exposées à l'exclusion sociale
- ↪ place des femmes à des responsabilités dans le syndicat et le Comité d'Entreprise

L'objectif est de faire le suivi non discriminatoire des politiques menées dans nos régions du partenariat, au niveau des institutions, des entreprises, des syndicats.

Calendrier

28 février 2009 : limite pour répondre au questionnaire

25 mai / 1 juin 2009 : envoi de l'étude comparative après traduction

4 et 5 juin 2009 à Poznan : 2^{ème} rencontre du partenariat sur le thème « conciliation vie professionnelle/vie familiale ». Présentation de la première étude comparative.

7 et 18 septembre 2009 à Valence : Conférence du projet européen ADRIADNA avec prise de parole de la CES. Présentation des documents communs sur l'étude comparative et des propositions que nous faisons aux gouvernements et chefs d'entreprises.

9 octobre 2009 à Bologne : 3^{ème} rencontre du partenariat pour l'évaluation du projet et remise des documents à la Commission européenne.

Du 9 octobre au 14 décembre 2009 : rédaction du rapport final.